

Limites

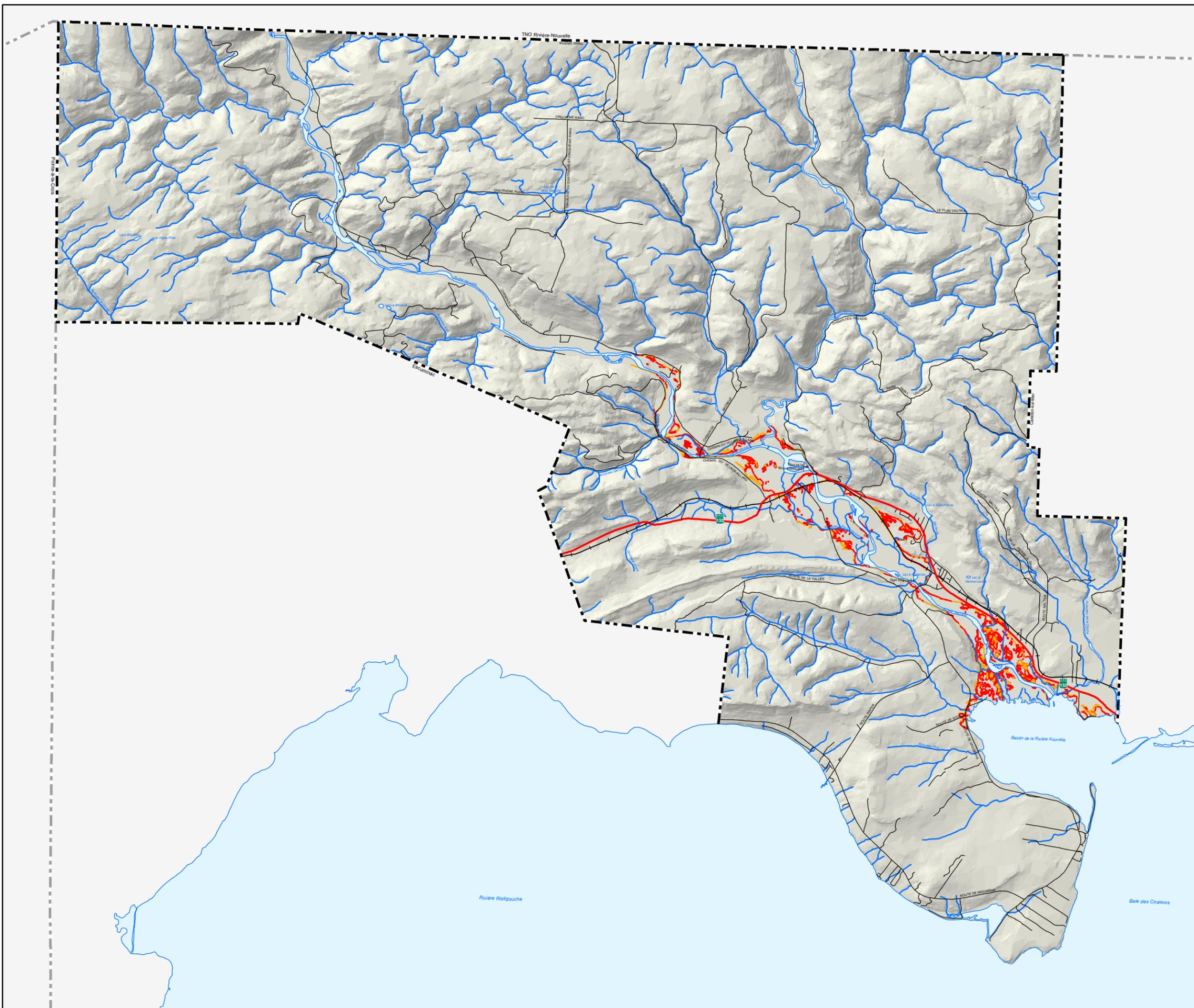
--- Limite municipale

Zones inondables

Se référer aux cartes officielles de la M.R.C. pour une information plus détaillée.

— 0-20 ans

— 20-100 ans



Ce plan constitue l'annexe A du Règlement de zonage numéro
Authentifié ce jour _____
Richard St-Laurent, maire
Simon Gosselin, secrétaire-trésorier

Date de révision	Amendement	Date de révision	Amendement